

# **Compte rendu du Conseil Municipal du 25/11/2014**

Début de séance : 20 heures

Absent, Excusé : Marcel Notin, Frédéric Mure

Secrétaire de séance : Bruno Garnier

## **Intervention d'un candidat à la reprise des Chanterelles**

M. Stéphane Chapart nous présente son projet de reprise de l'auberge des Chanterelles. Avec son épouse, ils envisagent pour la partie restauration de proposer des menus du terroir et faits maison. Ils reprendraient également la partie bar et conserveraient en parallèle une activité agricole. Des travaux seraient à prévoir notamment dans la cuisine (réorganisation et mises aux normes).

## **Délégations du maire**

Monsieur le Maire nous informe de :

- la mise en location du 2e appartement de la cure;

- la mise en location de la maison « Dupeuble »;

- du changement du système informatique de la mairie : le logiciel actuel de la Sté NEOCIM (ex.EUROSYL) n'étant pas développé pour permettre un certain nombre d'échange avec l'administration, nous avons été contraint de changer de fournisseur, et devant 2 propositions, il a été fait le choix de souscrire à un abonnement annuel au progiciel de la Sté COSOLUCE (comme cela a été fait sur 3 communes voisines). Auprès de la Sté NEOCIM, nous avons conservé le logiciel de gestion du cimetière.

- un dépôt de plainte a été effectué auprès de la Gendarmerie de St Laurent de Chamousset, pour faire constater d'importantes dégradations aux toilettes du plateau sportif, pour un préjudice évalué, par devis, à un montant approximatif de 3 000 €. En parallèle, une déclaration a été déposée auprès de notre compagnie d'assurance.

## **Délibération : Avenant au contrat d'assistance juridique du Centre de Gestion 69**

La commune adhère à ce service depuis 1995, et apporte une aide importante dans la gestion quotidienne d'une mairie, en dispensant des conseils et des expertises dans des domaines très variés tels que : marchés publics, urbanisme, suivi social des salariés, police administrative etc...et assiste également les communes dans l'établissement de divers actes juridiques. La cotisation pour l'année 2015 s'élève à 497 € (493 € en 2014).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **Délibération : participation SIVOS (Collège du Val d'Argent)**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la participation communale au SIVOS du collège de Ste Foy l'Argentière d'un montant de 195 € pour 2015 (260 € en 2014) et décide qu'elle sera assurée, comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables.

## **Délibération : décisions modificatives au budget 2014**

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses avant la fin de l'année 2014. Cela concerne les opérations suivantes : travaux de la cantine (45 960,67 €), travaux de récupération des eaux pluviales (6 864,53 €) et régularisations d'actes notariés (2 000 €). Ces virements de crédits sont pris sur d'autres postes de dépenses, sans aucune incidence sur les équilibres budgétaires 2014.

### **Délibération : tarifs de location de la salle polyvalente**

Suivant les indices du coût de la construction, les tarifs de location de la salle polyvalente devraient baisser très légèrement, M. le Maire propose de ne pas modifier ces tarifs et de maintenir les tarifs 2014.

Le Conseil approuve par 12 voix pour et une abstention,

	Associations adhérentes au comité	Particuliers de la Commune	Personnes de l'extérieur	Jeunes de la Commune 18-20 ans
Location de la salle pour les bals publics	345,00 €	Non louée	Non louée	Non louée
Location salle seule avec le frigo	59,00 €	52,00 €	238,00 €	73,00 €
Location salle avec cuisine	59,00 €	238,00 €	357,00 €	119,00 €

### **Délibération : révision du prix des repas de la cantine scolaire**

Au vu des comptes et d'un prévisionnel présentés par Béatrice Granjon, et après en avoir délibéré, il est proposé d'augmenter le prix du repas et de le porter à 3,95 €, soit une hausse de 0,15 € par repas enfant. Cette revalorisation du prix se justifie par des dépenses supplémentaires à prévoir (notamment, des auto-contrôles sanitaires, à faire réaliser par un laboratoire d'analyses)

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, approuve cette proposition.

### **Délibération : admission en non valeur de certaines créances impayées**

Il s'agit de créances anciennes (2011 et 2012), qui s'élèvent à un montant de 189,18 € pour lesquelles le percepteur a utilisé tous les recours et nous demande d'accepter l'abandon des dites créances.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Délibération : exonérations / taxe d'aménagement**

M. le Maire propose d'exonérer les abris de jardin et les locaux artisanaux de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Projet de Halle-Préau et Annexes mairie**

M. le Maire nous informe qu'il prépare et fera paraître une annonce légale pour faire un appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre, selon la procédure MAPA (marché à procédure adaptée).

### **Terrain d'assiette du projet de caserne des pompiers sur le site des Auberges**

Un parcelle de terrain (3 600 m2) situé aux Auberges, sur le territoire communal, et appartenant à la Communauté de Communes devra être acheté puis cédé gratuitement, au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour la construction d'une nouvelle caserne (en remplacement de la caserne existante sur Montrottier).

Une négociation est en cours pour déterminer qui doit faire cette acquisition et donation au SDIS. Après échange avec les différentes communes concernées par les interventions des pompiers de Montrottier, il a été proposé un

partage de cette charge financière entre, la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais et les communes de Montrottier, Villechenève et Longessaigne.

Une décision devrait être arrêtée lors d'un prochain Conseil Communautaire de la CCCL en janvier 2015.

### **Bar-Restaurant « Les Chanterelles »**

M. le Maire demande de prendre une décision concernant la candidature de Stéphane Chapart pour la reprise de l'auberge des Chanterelles. Cette décision permettra de poursuivre les discussions avec ce candidat et de préciser : les conditions de transfert du droit au bail, les valeurs de cession des matériels et installations, la convention de prêt de la licence débit de boissons.

Le Conseil Municipal approuve le choix de cette candidature (par 11 voix pour et 2 abstentions).

Parallèlement, et pour poursuivre l'avancée de ce dossier, il est décidé faire établir des devis pour des travaux nécessaires dans la cuisine, en concertation avec les propriétaires de ce bâtiment. L'objectif étant une réouverture de l'établissement au mois de mars 2015.

### **Questions diverses**

M. le Maire nous informe de la démission du Conseil Municipal de Mr Frédéric Mure et nous donne lecture de la lettre de démission. Le nécessaire sera fait auprès des services de la Préfecture du Rhône.